

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CHAUDES-AIGUES

PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS de la SEANCE du 4 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 4 novembre à 19 heures 30 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUDES-AIGUES s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel BROUSSE, Maire.

Etaient présents : M. Michel BROUSSE, Maire, M. Jean-Luc BOUCHARINC 1^{er} Adjoint, Mme Béatrice ROCHER 2^{ème} Adjointe, M. Georges PLAGNE 3^{ème} Adjoint, Mme Nicole BATIFOL 4^{ème} Adjointe ;
MM. Hervé CALDAGUES, Marc GUIBERT, Damien ORLHAC, Jean PASSEMARD, Philippe SMETS, Thierry VERNHET ;
MMES Monique BOUSSUGE, Stéphanie SABAU.

Absent Excusé :

M. Joël COSTEROUSSE donne pouvoir à Monsieur Le Maire ;
M. Pierre IRLE donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC.

M. Damien ORLHAC a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

I – APPROBATION PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DES SEANCES DU LUNDI 13 OCTOBRE 2025

Délibération n° 2025-72

Après que Monsieur le Maire ait donné lecture du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 13 octobre 2025, il propose à l'Assemblée délibérante de l'adopter.

Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré

- ADOpte le procès-verbal des délibérations de la séance du lundi 13 octobre 2025.

POUR : 15 dont 2 pouvoirs

II – BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET N° 04**Délibération n° 2025-73**

Il est nécessaire de procéder à des réajustements de crédits dans la section d'investissement du Budget Général de la commune afin de pouvoir régler des factures liées à des travaux non-inscrits au budget. Ces travaux s'élèvent à un montant de 36.708,00 € dont le détail suit :

- Maîtrise d'œuvre – Réhabilitation salle Beauredon :	3.800,00 €
- Maîtrise d'œuvre – Aménagement Parking des Thermes :	4.021,00 €
- Maîtrise d'œuvre – Extension du Gymnase de l'Enclos :	2.832,00 €
- Travaux Éclairage Public – Terrain de pétanque	3.441,00 €
- Réalisation d'un réseau pluvial – Déchetterie :	8.362,00 €
- Réalisation d'une route – Déchetterie :	4.752,00 €
- Réalisation d'une route - Liaison RD 13 Route du Camp :	1.876,00 €
- Installation d'une cuisine équipée + Literie – Logement dentiste	7.624,00 €

Il convient donc d'approuver les mouvements de crédits détaillés dans le tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENT									
DEPENSES				RECETTES					
CHAP	ART.	OP.	DESIGNATION	MONTANT	CHAP.	ART.	FONCT.	DESIGNATION	MONTANT
21	21312	33	Bâtiment scolaire	- 36.708,00 €					
21	21312	21	Autres bâtiments publics	+ 3.800,00 €					
21	2152	39	Installations de voirie	+ 4.021,00 €					
20	2031	31	Frais d'études	+ 2.832,00 €					
21	21534	13	Réseaux d'électrification	+ 3.441,00 €					
21	2151	51	Réseaux de voirie	+ 4.752,00 €					
21	2151	52	Réseaux de voirie	+ 1.876,00 €					
23	2315	51	Installation matériel technique	+ 8.362,00 €					
21	21351		Bâtiments publics	+ 7.124,00 €					
TOTAL				0,00 €	TOTAL				0,00 €

Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré, décide :

- APPROUVE la décision modificative N° 4 du Budget Général de la commune telle qu'indiquée ci-dessus.

POUR : 15 dont 2 pouvoirs

III – BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET N° 02**Délibération n° 2025-74**

Il est nécessaire de procéder à des réajustements de crédits dans la section d'investissement du Budget de l'Eau et de l'Assainissement de la commune afin de pouvoir régler une facture liée à des travaux non-inscrits au budget.

Ces travaux s'élèvent à un montant de 3.156,48 € dont le détail suit :

- Réalisation d'un réseau d'eau potable – Déchetterie :	3.157,00 €
---	------------

Il convient donc d'approver les mouvements de crédits détaillés dans le tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
CHAP	ART.	OP.	DESIGNATION	MONTANT	CHAP.	ART.	FONCT.	DESIGNATION	MONTANT
21	2156		Matériel spécifique d'exploitation	- 3.157,00 €					
23	2315	25	Installation matériel technique	+ 3.157,00 €					
TOTAL				0.00 €	TOTAL				0.00 €

Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la décision modificative N° 2 du Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement telle qu'indiquée ci-dessus.

POUR : 15 dont 2 pouvoirs

**IV – REAMENAGEMENT ET REQUALIFICATION DU VILLAGE DE VACANCES DE CHAUDES-AIGUES
 – MARCHES DE TRAVAUX : ATTRIBUTION DES LOTS 1,2 ET 3**

Délibération n° 2025-75

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé d'engager des travaux de réaménagement et requalification du village vacances de Chaudes-Aigues. Pour cela, la commune a lancé une consultation des entreprises sur la base d'un allotissement de 4 lots distincts :

- Lot 1 : Démolitions
- Lot 2 : Voirie et réseaux divers
- Lot 3 : Espaces verts, mobilier et jeux
- Lot 4 : Réseau WIFI, barrières d'accès et bornes IRVE

Cette consultation a été passée selon une procédure adaptée ouverte en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. La publicité de cette consultation est parue dans le Journal d'annonces légales « La Montagne » et sur le profil acheteur de la commune via la plateforme www.achatpublic.com avec une date limite de remise des offres pour le vendredi 19 septembre 2025 - 15 h. Dans le cadre de la consultation, les candidats avaient l'obligation de répondre à la solution de base du cahier des charges du DCE. Les variantes étaient interdites pour les **lots 1, 2 et 3**.

Les variantes étaient autorisées pour le **lot 4** pour :

- L'architecture (organisation des équipements, type de raccordement et fonctionnement général) du réseau wifi.
- Les équipements et le fonctionnement logiciel de la gestion d'accès au village vacances.

Il était également prévu des prestations supplémentaires éventuelles pour les lots 2 et 3

Lot 2 :

- PSE 1 : Gestion et prise en charge de revêtements bitumineux contenant de l'amiante et des HAP
- PSE 2 : Rénovation BT du village de vacances

Lot 3 :

- PSE 1 : Agrès sportif
- PSE 2 : Cabane en bois
- PSE 3 : jeux supplémentaires
- PSE 4 : Tyrolienne longueur 30 ml

4 plis ont été reçus dans les délais, à savoir :

- 1 offre pour le lot 1
- 2 offres pour le lot 2
- 3 offres pour le lot 3
- Aucune offre pour le lot 4

Des demandes de régularisation ont été adressées à certaines entreprises afin de régulariser leur candidature. À l'issue de l'analyse des candidatures et des retours des demandes de régularisation, toutes les candidatures ont été jugées recevables. Dans le cadre de l'analyse des offres, des demandes de précisions ont été adressées à certaines entreprises afin de clarifier la teneur de leur offre. Une phase de négociations a également été engagée sur les lots 1, 2 et 3 avec l'ensemble des entreprises afin qu'elles puissent améliorer leurs propositions tant sur le plan technique que financier. À l'issue de cette phase de négociation, le rapport d'analyse des offres a pu être finalisé.

LOT 1 :

		ENTREPRISE MARQUET SAS	
Critère Valeur technique	50 points		50,00
Critère Prix	50 points		50,00
NOTE FINALE (/100)			100,00
Montant HT :		243 036,03 €	
Classement			1

LOT 2 :

		ENTREPRISE MARQUET SAS	EUROVIA SAS
Critère Valeur technique	50 points	50,00	48,33
Critère Prix	50 points	50,00	48,01
NOTE FINALE (/100)		100,00	96,34
Rappel prix		1 231 200,43 €	1 282 337,85 €
Classement		1	2

LOT 3 :

		ID VERDE	HERMABESSIERE	MARQUET
Critère Valeur technique	50 points	50,00	37,50	28,75
Critère prix	50 points	36,63	31,69	50,00
NOTE FINALE (/100)		86,63	69,19	78,75
Rappel prix BASE + PSE		553 096,40 €	639 363,90 €	405 171,50 €
Classement sur BASE + PSE		1	3	2

À l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de :

- Retenir pour le lot 1, l'offre de l'entreprise Marquet d'un montant de 243 036.03 € HT
- Retenir pour le lot 2, l'offre de l'entreprise Marquet d'un montant de 1 231 200.43 € HT
- Ne pas retenir les 2 PSE du lot 2
- Retenir pour le lot 3, l'offre de l'entreprise Idverde d'un montant de 553 096.40 € HT (y compris les 4 PSE)
- Déclarer infructueux le lot 4 pour cause d'absence d'offres

Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré DECIDE :

- D'ATTRIBUER les marchés aux entreprises suivantes :

- *pour le lot 1, à l'entreprise MARQUET pour un montant de 243.036,03 € HT ;
- * pour le lot 2, à l'entreprise MARQUET pour un montant de 1.231.200,43 € HT ;
- * pour le lot 3 y compris les 4 PSE, à l'entreprise IDVERDE pour un montant de 553.096,40 €

- DE NE PAS RETENIR les 2 PSE du lot 2 ;
- DE DECLARER infructueux le lot 4 pour cause d'absences d'offres ;
- DE POURSUIVRE en procédure négociée sans publicité et sans remise en concurrence pour le lot 4 ;
- DONNE POUVOIR à Monsieur Le Maire pour la signature des marchés et tous documents nécessaires à la bonne marche sur ce dossier, aux demandes de subvention, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.

POUR : 15 dont 2 pouvoirs

V – REAMENAGEMENT ET REQUALIFICATION DU VILLAGE DE VACANCES – RECOURS AU PRÊT RELAIS AUPRÈS DE LA CAISSE D'EPARGNE

Délibération n° 2025-76

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'attente du versement des subvention et afin de permettre la continuité du paiement des factures d'investissement, il est nécessaire de mettre en place un prêt relais dont les caractéristiques sont les suivantes :

↗ Montant :	3 000 000 €
↗ Durée :	36 mois
↗ Index :	Taux fixe : 2,75% sur 36 mois
↗ Périodicité de remboursement des intérêts:	Trimestrielle
↗ Base de calcul des intérêts :	Exact/360
↗ Versement des fonds :	Déblocage possible des fonds à tout moment en une ou plusieurs fois sous 4 mois
↗ Amortissement du capital :	In fine
↗ Echéances :	Paiement à terme échu selon la périodicité retenue
↗ Remboursement anticipé :	Possible partiellement ou en totalité à tout moment <u>sans pénalité</u>
↗ Commission d'engagement :	0,10%

Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt relais dont les caractéristiques figurent ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR : 15 dont 2 pouvoirs

VI – PROGRAMME DE TRAVAUX 2025 – MARCHE DE TRAVAUX

Délibération n° 2025-77

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée concernant un marché public relatif aux travaux de voirie communale 2025 en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique.

Au vu du rapport final d'analyse des offres réalisé par le maître d'œuvre CIT après négociation, le conseil municipal, décide :

- d'attribuer le marché à l'entreprise **EUROVIA** pour un montant de **58 980,25 € H.T.**

Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré :

- **DECIDE D'ATTRIBUER le marché de travaux concernant le programme de voirie 2025 à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 58.980,25 € HT ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces relatives à ce dossier ;**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.**

POUR : 15 dont 2 pouvoirs

VII – POLE SANTE : AVENANT 1 A LA CONVENTION DE GESTION ENTRE SAINT-FLOUR COMMUNAUTE ET LA COMMUNE DE CHAUDES-AIGUES

Délibération n° 2025-78

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.5215-27 du Code Général des collectivités territoriales, la commune de Chaudes-Aigues a confié à Saint-Flour Communauté la création et la gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire à Chaudes-Aigues, par le biais d'une convention le 23 décembre 2024. Monsieur le Maire informe qu'il convient de signer l'avenant n°1 à la convention de Gestion entre Saint-Flour Communauté et la commune de Chaudes-Aigues apportant modification sur la description de l'équipement ainsi que sur la durée de la convention en cas de restitution de l'équipement à la commune de Chaudes-Aigues.

Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE l'avenant N° 1 à la convention de gestion entre Saint-Flour Communauté et la Commune ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.**

POUR : 15 dont 2 pouvoirs

VIII – FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025 – PARTICIPATION DES COMMUNES

Délibération n° 2025-79

Après que le Monsieur Le Maire ait exposé à l'assemblée les données comptables concernant les charges de fonctionnement de l'école communale, il demande à celle-ci de délibérer sur les participations financières pour l'année scolaire 2024-2025. Les communes concernées sont les suivantes :

- Anterieux, Espinasse, Frédifont, Jabrun, Lieutadès, Maurines, Neuvéglise, Sainte-Marie, Saint-Martial, Saint-Rémy de Chaudes-Aigues et Saint-Urcize.

Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré :

- **FIXE la participation financière aux frais de fonctionnement de l'école primaire à 990,00 € pour les communes n'ayant pas d'école ;**
- **FIXE la participation financière aux frais de fonctionnement de l'école primaire à 500,00 € pour la commune de Neuvéglise sur Truyère car celle-ci dispose d'une école publique sur sa commune ;**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

POUR : 15 dont 2 pouvoirs

IX – REAMENAGEMENT ET REQUALIFICATION DU VILLAGE DE VACANCES – RECOURS AU PRÊT RELAIS AUPRÈS DE LA CAISSE D'EPARGNE

Délibération n° 2025-80

Monsieur le Maire indique au conseil que compte tenu des résultats des consultation pour les lots 1 – démolition, 2 – VRD, 3 – espaces verts et 4 – Réseau wifi barrières d'accès et bornes IRVE il convient de modifier la délibération relative à la demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour le projet de requalification du village de vacances.

La délibération n°2025-02 exécutoire le 10 janvier 2025, avait été prise pour solliciter une subvention au titre de la DETR/DSIL en présentant un plan de financement découpé en trois tranches. Un appel d'offre a été lancé en septembre 2025, permettant ainsi de présenter les dépenses liées aux marchés de travaux.

La délibération 2025-75 a permis de valider l'attribution des lots 1, 2 et 3 et le lot 4 étant infructueux.

Le cout de l'opération est donc le suivant :

- Lot 1 : Démolitions : montant 243 036.03 € HT
- Lot 2 : Voiries et réseaux divers : 1 231 218.50 € HT
- Lot 3 : espaces verts, mobilier et jeux : 553 096.40 € HT
- Lot 4 : réseau WIFI – barrières d'accès – bornes IRVE 65 957.50 € HT
- Honoraires : 131 878.43 € HT
- Montant total des dépenses : 2 225 186.86 € HT

Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré DECIDE :

- **D'ADOPTER le nouveau plan de financement pour un montant total de dépenses de 2.225.186,86 € HT ;**
- **DE SOLICITER au titre de la DETR/DSIL 2025 le taux de subvention le plus élevé possible ;**
- **D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

X – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire prend la parole et indique que M. et Mme Jean-Louis BONNAL souhaitent acheter le terrain de 52m² situé au Pré Michel pour lequel ils payent actuellement un droit d'occupation du domaine public. La commune proposerait un prix de vente de 1.000,00 €. M et Mme BONNAL prendraient à leur charge les frais de géomètre et de notaire. Monsieur le Maire précise que cela fera l'objet d'une délibération prochainement. De plus, Monsieur le Maire indique qu'une autre vente, à l'euro symbolique, devra faire l'objet d'une délibération. Il s'agit d'un chemin qui ne dessert que la grange de M. David ASTRUC à La Thindoire. Les frais de géomètre et de notaire seraient à sa charge.

Ensuite, Monsieur le Maire informe que la Ville de Saint-Flour en partenariat avec Saint Flour Communauté souhaite mettre en place un marché au cadran. Une réunion d'information pour les éleveurs intéressés se déroulera au Hall de l'Enclos le jeudi 13 novembre à 20h00.

Enfin, Monsieur le Maire annonce que les travaux en alimentation en eau potable du terrain LASCOLS, , terrain sur lequel sera implanté le futur centre de secours, vont commencer. Il remercie Georges PLAGNE pour le suivi des travaux.

Jean-Luc BOUCHARINC indique que les travaux du Pôle santé à l'hôpital ont commencé. Ils sont suivis par M. Jean-François VEDRINES, Responsable Technique à Saint-Flour Communauté.

Philippe SMETS prend la parole et rappelle à ses collègues qu'une réunion d'information sur les forêts et le changement climatique se tiendra au Hall de l'Enclos le 7 novembre 2025 à partir de 9h30 en présence des représentants du PNR.

Il demande ensuite à Jean-Luc BOUCHARINC où en sont les travaux du lavoir. M. BOUCHARINC lui répond que l'agent en charge des travaux est actuellement en arrêt de travail à la suite d'un accident. Il faut attendre son retour.

Enfin, Monsieur SMETS voudrait savoir quelle est la suite de la procédure concernant la personne assignée à résidence à Chaudes-Aigues. Il demande si le Préfet a donné plus de précisions. Monsieur le Maire lui répond qu'il a à nouveau contacté le Sous-Préfet pour que cette personne soit mise à l'abri en raison de la détérioration des conditions climatiques qui sont prévisibles.

Ce dernier est bien conscient que la situation est difficile mais l'objectif est qu'il ne reste pas là. Marc GUIBERT fait remarquer qu'un centre d'accueil de SDF a été inauguré à Aurillac et qu'il aurait été judicieux de lui proposer une place.

Ensuite, Marc GUIBERT souhaite prendre la parole pour parler de Caleden et notamment de la fréquentation limitée aux enfants les mercredis et samedis. Il s'étonne de ce choix sachant que La Chaldelette est réservée au plus de 16 ans. Stéphanie SABAU fait remarquer que cela est dommage surtout en période de vacances scolaires. Hervé CALDAGUES demande si l'accès est limité en fonction du nombre de personnes ou si c'est en fonction du nombre d'enfants. Monsieur le Maire explique que pour des raisons notamment de sécurité, le nombre de personnes dans les bassins est limité. M. CALDAGUES dit qu'il faut revoir l'accès aux enfants les mercredis et samedis car ça ne correspond pas à la politique « Famille-Enfants » du VVF. Monique BOUSSUGE dit que le forfait à l'année a été supprimé et qu'il va donc manquer. Jean-Luc BOUCHARINC répond que le Directeur de Caleden va certainement faire des réajustements après ces deux mois d'ouverture. Marc GUIBERT dit que Monsieur MANY est à l'écoute et sera faire évoluer l'offre de Caleden si besoin.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil d'administration de CALEDEN est souverain et qu'il sera appelé à se réunir pour faire un point pour un premier bilan et ce très prochainement.³

Monique BOUSSUGE prend la parole et pense qu'il serait opportun que le travail de Georges BARTHOMEUF qui est à l'origine du Musée de la Géothermie soit reconnu. Monsieur le Maire propose que l'on pose une plaque à l'entrée du musée pour rappeler l'immense travail accompli par ce dernier. Par ailleurs elle demande la réédition du livret « Histoires des eaux les plus chaudes d'Europe ». Ce livret est très demandé à l'Office du Tourisme.

Nicole BATIFOL souhaite revenir sur la situation de la personne en situation irrégulière assignée à résidence. Elle dit que c'est alarmant de savoir qu'une personne dort dehors en ce moment mais que pour autant, rien ne se passe. Elle dit qu'il faut mettre le préfet face à la réalité.

Mme BATIFOL dit ensuite avoir participé au Conseil d'École. Ghislaine FARGES était présente en tant que Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale. Les représentants des parents d'élèves sont : Marion LALO, Elodie BALEZ, Tamara BENOIT, Coralie GIBERT et Sandrine HERMET.

Elle explique que la rentrée des toutes petites sections pourra se faire de façon échelonnée après les vacances d'hiver puis après les vacances de printemps. Elle précise qu'il n'y a qu'une AESH pour les élèves en situation de handicap.

Le règlement des temps scolaires et périscolaires a été relu. Il est prévu des activités autour de la vannerie, de la couture et du tissage. Ces activités seront encadrées par des intervenants de l'association Intergénération.

Cette année, l'APE souhaite organiser une sortie au parc du Bournat en Dordogne. C'est un parc qui nous replonge dans les années 1900. L'association est donc à la recherche de financements et fera appel aux communes dans lesquelles sont scolarisés les enfants.

L'école primaire fera appel aux agents communaux pour quelques travaux en régie comme planter un arbre, déplacer un tableau...etc.

Jean PASSEMARD prend la parole et demande s'il serait possible d'empêtrer l'accès aux déchets verts à Sansard car on ne peut plus y accéder correctement.

Béatrice ROCHER prend la parole et dit qu'elle a donc participé à la journée de recrutement des médecins avec Jean-Luc BOUCHARINC et Jean-Jacques MANY, Directeur de Caleden à Royat. Elle annonce que 3 pistes sérieuses doivent être explorées. Il y a un médecin de la Lozère, reçu par M. MANY, qui serait intéressé mais uniquement par la médecine thermale. Un autre médecin de Chamalières serait intéressé par la médecine de ville et enfin une jeune médecin pourrait effectuer des remplacements.

Pour conclure, Monsieur le Maire indique que le journal « La Montagne » a sélectionné 15 communes dont Chaudes-Aigues pour effectuer un reportage de présentation chaque mardi tous les quinze jours à l'approche des élections municipales.

Aussi, Monsieur le Maire annonce à l'assemblée qu'il sollicitera un nouveau mandat à la tête de la collectivité pour poursuivre les projets en cours. Il dit que les adjoints seront également candidats à l'exception de Georges PLAGNE qui avait annoncé, dès le départ, qu'il n'irait pas au-delà d'un mandat de 6 ans. Les élections se dérouleront donc les 15 et 22 mars prochains. Monsieur le Maire dit qu'il rencontrera l'ensemble des élus prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h18.

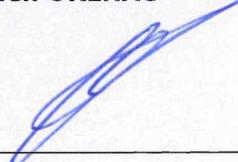
Compte-Rendu sur 9 feuillets numérotés de 1 à 9.

Vu par nous, Maire de la commune de CHAUDES-AIGUES, publiée sous format électronique sur le site www.chaudes-aigues.fr conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Michel BROUSSE



Le Secrétaire de séance,
Damien ORLHAC




Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 015-211500459-20251208-DELIB202591-DE